



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 12 octobre 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en ce qui concerne la numérisation et l'opérationnalisation de la procédure spécifique de maintien exceptionnel en troisième année de l'enseignement maternel', portant le numéro 74.656/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 17 octobre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.